VILLE DE Voreppe

Direction des Ressources Humaines

PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT

Prise en charge par la Ville de Voreppe à hauteur de 75 % du coût de l'abonnement annuel, mensuel ou hebdomadaire du trajet domicile - travail des agents notamment :

- sur le réseau Transisère
- sur le réseau du Pays Voironnais
- à la SNCF

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Pôle :..... Service :.....

Certifie avoir utilisé :

- pour la semaine du ..... au .....
  un coupon d'abonnement hebdomadaire au prix de .....…
- pour la mois de.....
  un coupon d'abonnement mensuel au prix de .....…
- pour l'année .....….....
  un coupon d'abonnement annuel au prix de .....

(Rayer la mention inutile)

Document à retourner à la Direction des Ressources Humaines **chaque mois (ou au plus tard à la fin du 1er mois pour les coupons annuels)** en y joignant le ou les titres de transport.

Certifié exact

Fait à ..... le.....

Signature

Merci d'agrafer vos coupons

Pays Voironnais
Communauté du Pays Voironnais

Parc naturel régional de Chartreuse

Hôtel de Ville
1 place Charles de Gaulle CS 40147
38341 Voreppe cedex

Tél 04 76 50 47 47
Fax 04 76 50 47 48

voreppe@ville-voreppe.fr
https://www.voreppe.fr
@voreppe
@VoreppeOfficiel